fier sensiblement les cotisations exigées. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas abuser de l'indulgence de la Chambre, car je sais que nous voulons en finir à 4 heures avec ce bill. Je me borne donc à répéter que je dois recommander le rejet de l'amendement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 75(11) du Règlement, ce vote est différé. La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion n° 14, proposée par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Qu'on modifie le bill C-229, concernant l'assurance-chômage au Canada, en supprimant, au paragraphe (3) de l'article 125, lignes 9 et 10, page 85, les mots «ou pour le traitement des données».

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous entretenions de ce côté-ci de la Chambre certaines craintes au sujet de l'emplacement des ordinateurs mais après en avoir longuement discuté avec certains de nos vis-à-vis et avec des représentants du ministère en cause, je crois comprendre que les ordinateurs en question seront gardés au Canada. Ils se trouvent dans cinq régions et les renseignements dont ils s'alimentent ne serviront que d'un ministère à l'autre pour les fins du gouvernement. Ainsi, après avoir réfléchi sur la question, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour retirer cette motion. Mes craintes au sujet de l'emplacement des ordinateurs à l'extérieur du Canada ont été dissipées.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes heureux d'acquiescer à ce retrait, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) qui veut retirer sa motion?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 14, de M. Alexander, est retirée.)

• (3.10 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre passe à l'étude de la motion n° 15, présentée par le député de Hamilton-Ouest au nom du député de Wellington (M. Hales), et que voici:

Qu'on modifie le bill C-229, concernant l'assurance-chômage au Canada, en ajoutant les termes suivants à la fin de l'article 138:

«ainsi que le rapport de l'Auditeur général à ce sujet.»

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Encore une fois, monsieur l'Orateur, je serai bref au sujet de cet amendement. Le député de Wellington (M. Hales) qui, comme vous le savez, est président du comité des comptes publics, s'inquiète de cette question, car l'Auditeur général n'a jamais vérifié le compte de l'assurance-chômage. La motion ne vise qu'à soumettre les comptes de l'assurance-chômage à la vérification de l'Auditeur général. Sauf erreur, le gouvernement est prêt à accepter l'amendement.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous acceptons bien volontiers l'amendement proposé à l'instant au nom du député de Wellington qui a apporté au comité une contribution fort objective et utile dans toutes les questions financières. J'estime que si le rapport sur la situation du compte de l'assurance-chômage était présenté au comité approprié en même temps que l'approbation de l'auditeur général, cela contribuerait à consolider les assises du bill et à apaiser les craintes légitimes des députés. En fait, cela reviendrait à joindre, le moment venu, le rapport de l'auditeur général à celui de la commission d'assurance-chômage. Nous acceptons cet amendement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion n° 15?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La question porte sur la motion n° 15. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Adoptée.

(La motion n° 15, présentée par M. Alexander au nom de M. Hales, est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre examinera maintenant les motions n°s 16 et 17, qui doivent être discutées en même temps, et la mise aux voix de la motion n° 16 décidera automatiquement de la motion n° 17. Dois-je mettre la motion aux voix maintenant?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) propose la motion n° 16, que voici:

Qu'on modifie le bill C-229, concernant l'assurance-chômage au Canada, en remplaçant, à l'alinéa *a*) du paragraphe (2) de l'article 140, lignes 26 et 27, page 91, les mots «où il le juge» par le mot «raisonnablement».